

M

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires | 39 |
| Titulaires Présents | 28 |
| Suppléants avec vote | 2 |
| Pouvoirs | 9 |
| Nombre de votants | 39 |
| Date de la convocation | 04/09/2025 |
| Certifié exécutoire le | 16/09/2025 |
| Date d'affichage | 16/09/2025 |
| Envoyé en préfecture le | 16/09/2025 |

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAI Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danièle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), BORT Jean-Pierre (représenté), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à COISSAC Vincent), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne pouvoir à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PLAS Marcel (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

79-2025 : Vente de plusieurs parcelles sur la zone d'activités de Magoutière – Commune de Soudaine-Lavinadière

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de Monsieur CHAUMEIL concernant l'acquisition de plusieurs parcelles situées sur la zone d'activités de Soudaine-Lavinadière.

Il précise qu'il s'agit des parcelles cadastrées :

- section T n°390,
- section T n°393,
- section T n°395,

pour une contenance totale de 5 599 m².

Il rappelle la délibération n°127-2024 fixant le prix de cession des terrains sur la ZA de Soudaine-Lavinadière à 2 € HT/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- de vendre à Monsieur CHAUMEIL les parcelles section T n°390, 393 et 395 d'une contenance totale de 5 599 m², au prix de 2 € HT/m² pour un montant total de 11 198€HT
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant et tous documents y afférents.

Fait à Treignac le 15/09/2025
Le Président

